Société de Schizophrénie DE LA MONTÉRÉGIE SSM

2510, rue Sainte-Hélène, Longueuil (Québec) J4K 3V2
Téléphone : 450 677-4347
Télécopieur : 450 748-0503

Le jeudi 16 avril 2015

Madame, Monsieur,

Voici un aperçu de la situation que nous vivons avec le programme PAAS-Action. À la SSM, nous offrons un suivi individualisé pour créer et consolider des nouvelles habitudes de vie et de travail. Les participants se sentent valorisés, ils développent leurs habiletés sociales, ils sont très heureux, se sentent appréciés, des liens de complicité se créent. Ils sont les agents de leur propre développement social. Pour plusieurs, cela demande un effort pour se lever le matin, pas par paresse, mais à cause de leur médication. Certains reviennent de loin. On ne veut pas les brûler et qu'ils retournent à l'hôpital. Les coûts d'hospitalisation coûtent plus cher à notre société. On augmente les heures graduellement selon leurs habiletés et leurs limites personnelles. On les amène à se dépasser et à se perfectionner.

Certains retournent aux études… et réussissent. Ceux qui travaillent dans un milieu d'apprentissage depuis juillet et août 2014 sont fidèles et appréciés. Nous recevons l'appui des parents, ils sont reconnaissants de ce que l'on fait pour leurs enfants. Ils sont inquiets des coupures dans le réseau communautaire et des conséquences qu'entraîneront ces coupures.

L'été 2014 a été source de tensions pour l'équipe de la SSM et pour nos participants. Il nous a fallu répondre aux attentes de plus en plus élevées d'Emploi-Québec. Ça été un moment très difficile pour nos participants, un choc pour certains. Nous avons perdu sept participants, certains sont partis d'eux-mêmes trop stressés par la pression qu'on leur a fait vivre en tentant de répondre aux attentes d'Emploi-Québec, d'autres ont été retirés du programme PAAS-Action par l'agente d'Emploi-Québec.

Finalement, un nouveau contrat a été signé et nous avons perdu trois participants par attrition. Nos participants font des apprentissages en milieu de travail de trois à vingt-quatre heures par semaine. Nous avons réussi à atteindre les objectifs d'Emploi-Québec, mais à quel prix !

À la fin mars 2015, une de nos participantes s'est fait dire que son programme se terminait à la fin juin. Habituellement lorsqu'un programme prend fin, c'est à la fin du mois où a lieu l'évaluation que le participant termine. Son programme aurait donc dû se terminer à la fin mars, mais s'est prolongé pour trois mois. Même chose pour deux autres participants qui ont eu leur évaluation en avril, ils termineront aussi à la fin juin. En faisant terminer nos participants à la fin juin, nous ne pouvons pas accueillir de nouveaux participants avant le début juillet. Considérant que notre contrat se termine à la fin juin. Ce fait nous laisse supposer que notre contrat ne sera pas renouvelé pour le programme PAAS-Action. C'est une attente stressante, interminable pour nous et pour nos participants.

Conséquences de la perte du programme PAAS-Action

Pour les participants :

1. perte financière (130 $ par mois)
2. l'isolement (passe d'autobus coupée)
3. la pauvreté (augmentation de la difficulté à bien se nourrir, à se loger, à se vêtir
4. augmentation du risque de l'itinérance ;
5. la perte du réseau social;
6. la perte de l'action préventive concernant la santé physique et mentale par la réinsertion;
7. Perte de moyens pour atteindre leurs buts (perte de motivation et perte des services offerts par des organismes);
8. l'impact social (rechutes, par exemple de maladie mentale, toxicomanie ou de jeu pathologique, crise, etc.);
9. l'augmentation d'hospitalisations;
10. Pression et stress pour trouver de l'emploi;

Pour l'organisme, les cégeps et les milieux médicaux :

1. la perte de subvention importante assurant la subsistance de l'organisme;
2. la perte d'une clientèle et des ressources humaines (participants de PAAS-Action);
3. survie de l'organisme menacée;
4. la perte de notre collaboration pour les cégeps et d'un lieu d'apprentissage pour les stagiaires;
5. la mise à pied d'une intervenante primordiale pour la poursuite de la mission de l'organisme;
6. pertes d'emploi;
7. la perte de référence pour les milieux hospitaliers et CLSC.

Quel programme nous permettra de soutenir les personnes touchées par la maladie mentale? Seront-elles laissées pour compte? Nous avons besoin d'une aide concrète… et c'est URGENT!

Lucie Couillard, directrice

Lucie Brière, intervenante